

Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 juillet 2017

Objet : RS - Approbation de la convention de cofinancement avec la Ville de Chambéry concernant les travaux d'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry

- date de convocation le 07 juillet 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize juillet à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Christiane Boisselon à Luc Berthoud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 12

Michel André - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Christian Gogny - Damien Regairaz

Bureau du 13 juillet 2017

délibération n° 138-17

objet **RS - Approbation de la convention de cofinancement avec la Ville de Chambéry concernant les travaux d'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry**

Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que, le projet Transport, Déplacements, Mobilité et Urbanisme (TDMU) a été lancé par la Ville de Chambéry et Chambéry métropole - Cœur des Bauges, afin de réorganiser les mobilités et les déplacements sur le territoire.

Concernant les mobilités douces, le Bureau du 17 mai 2017 a approuvé l'attribution d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée cyclable entre le quai des Allobroges et le quai du Jeu de Paume, et d'une section de l'avenue du Maréchal Leclerc à Chambéry.

Ces travaux comprennent notamment :

- la création d'une piste bidirectionnelle du pont des Allobroges jusqu'au palais de justice et la réorganisation du stationnement,
- la création de deux pistes cyclables monodirectionnelles sur une section de l'avenue du Maréchal Leclerc,
- la restitution aux seuls piétons de la piste cyclable dans le parc du Verney.

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de la Ville de Chambéry pour ce qui concerne les modalités de financement de ces travaux, suivant les règles de financement des voiries d'intérêt communautaire.

Selon l'estimation financière des travaux, la part prévisionnelle incombant à la Ville de Chambéry s'élèverait à 87 523,75 €TTC et celle incombant à Chambéry métropole - Cœur des Bauges à 911 351,98 €TTC. Ce montant sera ajusté aux dépenses réelles effectuées par la Communauté d'agglomération, maître d'ouvrage unique de cette opération.

Il est donc proposé d'approuver la convention de cofinancement, annexée à la présente, fixant les répartitions financières de l'opération.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie, de transports et de mobilité,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 09 janvier 2017 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de cofinancement et de maîtrise d'ouvrage,

Vu la décision n° 085-17 du Bureau du 18 mai 2017 relative à l'attribution du marché à procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry, du quai des Allobroges au quai du Jeu de Paume, et d'une section de l'avenue du Maréchal Leclerc,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de cofinancement avec la Ville de Chambéry pour la réalisation des travaux d'aménagement de la traversée cyclable entre le quai des Allobroges et le quai du Jeu de Paume, et d'une section de l'avenue du Maréchal Leclerc à Chambéry,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 138-17

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention de cofinancement avec la Ville de Chambéry concernant les travaux d'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations 1 - Autorisation de signer la convention
Date de l'acte :	13 juillet 2017
Annexe :	convention de cofinancement;répartition financière - annexe convention;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170713-lmc1H19863H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19863H1

Date de transmission en Préfecture :	21 juillet 2017
Date de réception en Préfecture :	21 juillet 2017